|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/6/12 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 30 novembre 2017Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Sixième session

Medellin (Colombie), 18-24 mars 2018

Point 12 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Date et lieu des futures sessions de la Plénière

Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu des futures sessions de la Plénière

 Note du secrétariat

 Introduction

1. Dans sa décision IPBES‑5/5, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a invité les membres en mesure de le faire à envisager d’accueillir la septième session de la Plénière, qui doit avoir lieu du lundi 13 mai au samedi 18 mai 2019.
2. Dans les sections I et II de la présente note figurent des informations sur l’organisation des septième et huitième sessions de la Plénière, respectivement. Un projet de décision sur le sujet est présenté dans la section III et dans la note du secrétariat sur les projets de décision pour la sixième session de la Plénière (IPBES/6/1/Add.2).

 I. Organisation de la septième session de la Plénière

1. Conformément à la décision IPBES‑5/5, la septième session de la Plénière doit avoir lieu du lundi 13 mai au samedi 18 mai 2019. Au 1er décembre 2017, le secrétariat n’avait toujours pas reçu d’offres concernant l’accueil de la septième session. Les membres de la Plateforme envisageant d’accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible, de préférence avant l’ouverture de la sixième session de la Plénière.
2. À sa septième session, la Plénière sera invitée à examiner l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et élira les membres du Bureau. À la même session, la commission d’examen qui se chargera du volet externe de l’examen de la Plateforme devrait également présenter un rapport final sur l’examen, tel que prévu dans la décision IPBES‑5/2 sur l’examen de la Plateforme. Ce rapport comportera des recommandations concernant la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme. En fonction des décisions adoptées à sa sixième session, la Plénière pourrait, à sa septième session, envisager d’adopter un deuxième programme de travail. Un projet d’ordre du jour provisoire de la septième session de la Plénière figure dans l’annexe I de la présente note.
3. Comme indiqué dans le document IPBES/5/12, le Bureau avait proposé que l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques soit examinée en séance plénière plutôt qu’au sein d’un groupe de contact. Aussi a‑t‑il été prévu que la septième session dure six jours, à savoir du lundi 13 mai au samedi 18 mai 2019. Un projet d’organisation des travaux de la septième session de la Plénière établi à partir du projet d’ordre du jour provisoire figurant dans l’annexe I est présenté dans l’annexe II de la présente note.
4. La Plénière est invitée à donner des orientations concernant l’organisation de sa septième session et à demander au secrétariat de tenir compte de ces orientations lorsqu’il établira la version finale de l’ordre du jour provisoire et de l’organisation des travaux de la session. La Plénière est également invitée à décider du lieu où se déroulera la septième session.

 II. Organisation de la huitième session de la Plénière

1. La huitième session de la Plénière devrait se tenir en 2020. Les membres de la Plateforme envisageant d’accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible.
2. Les sujets sur lesquels la Plénière se penchera à sa huitième session seront déterminés dans les décisions que celle‑ci adoptera à sa septième session. Si, à sa sixième session, la Plénière décide que certaines des évaluations en attente doivent être lancées, il est entendu qu’elle ne pourra pas procéder à leur examen avant 2021.

 III. Mesures proposées

1. La Plénière souhaitera peut‑être :
	1. Décider d’accepter avec gratitude l’offre du Gouvernement [x][[2]](#footnote-2), qui s’est proposé d’accueillir sa septième session à [y], sous réserve de la conclusion d’un accord avec le pays hôte ;
	2. Prier la Secrétaire exécutive de tenir des consultations avec le Gouvernement [x], négocier un accord avec le pays hôte conformément à la résolution 40/243 de l’Assemblée générale et aux dispositions de l’instruction administrative ST/AI/342 de l’Organisation des Nations Unies en vue de conclure et de signer l’accord avec le pays hôte dès que possible, organiser sa septième session en étroite collaboration avec le pays hôte, et inviter les membres et les observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de cette session ;
	3. Inviter les membres en mesure de le faire à envisager d’accueillir sa huitième session, qui doit avoir lieu en 2020 ;
	4. Prier la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau, de consulter les membres de la Plateforme qui pourraient, au cours de la période précédant sa septième session, se proposer d’accueillir sa huitième session ;
	5. Prier également la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa septième session sur l’avancement des consultations mentionnées au paragraphe d) ci‑dessus, afin qu’elle puisse décider, à cette session, du lieu et de la date de sa huitième session ;
	6. Prendre note du projet d’ordre du jour provisoire de sa septième session et prier la Secrétaire exécutive d’arrêter le projet d’organisation des travaux de la session en tenant compte des observations reçues à sa sixième session.

Annexe I

Projet d’ordre du jour provisoire de la septième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.

2. Questions d’organisation :

 a) Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;

 b) Composition de la Plateforme ;

 c) Élection du Bureau.

3. Admission d’observateurs à la septième session de la Plénière de la Plateforme.

4. Vérification des pouvoirs des représentants.

5. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014‑2018.

6. Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

7. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques.

8. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.

9. Examen de la Plateforme.

10. Deuxième programme de travail de la Plateforme.

11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu des futures sessions de la Plénière.

12. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.

13. Adoption des décisions et du rapport de la session.

14. Clôture de la session.

Annexe II

Projet d’organisation des travaux de la septième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Période* | *Dimanche**12 mai 2019* | *Lundi**13 mai 2019* | *Mardi**14 mai 2019* | *Mercredi**15 mai 2019* | *Jeudi**16 mai 2019* | *Vendredi**17 mai 2019* | *Samedi**18 mai 2019* |
| 8 heures – 10 heures | Consultations régionales et consultations des parties prenantes | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales |
| 10 heures – 10 h 30 | **Plénière**Points 1, 2, 3, 4 et 5Groupes de travail parallèles : point 6 | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale) | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale) | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale) | **Groupe de contact**Point 10(deuxième programme de travail) | **Groupe de contact**Point 7(communication et association des parties prenantes) | **Plénière**Point 13 |
| 10 h 30 – 11 heures |
| 11 heures – 11 h 30 |
| 11 h 30 – midi  |
| Midi – 12 h 30 |
| 12 h 30 – 13 heures |
| 13 heures – 13 h 30 |  |  |  | **Groupe de contact**Point 8(budget) |  |  |
| 13 h 30 – 14 heures |
| 14 heures – 14 h 30 |
| 14 h 30 – 15 heures |
| 15 heures – 15 h 30 | **Plénière**Points 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale)  | **Groupe de contact**Points 9 et 10(examen et deuxième programme de travail) | **Groupe de contact**Point 8(budget) | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale) | **Groupe de contact**Point 10(deuxième programme de travail) | **Groupe de contact**Point 8(budget) | **Plénière**Points 2 c), 13 et 14 |
| 15 h 30 – 16 heures |
| 16 heures – 16 h 30 |
| 16 h 30 – 17 heures |
| 17 heures – 17 h 30 |
| 17 h 30 – 18 heures | **Cérémonie d’ouverture** |
| 18 heures – 18 h 30 |  |  |  |  |  |  |
| 18 h 30 – 19 heures |
| 19 heures – 19 h 30 |
| 19 h 30 – 20 heures | **Réception** | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale) | **Groupe de contact**Points 9 et 10(examen et deuxième programme de travail) | **Groupe de contact**Point 8(budget) | **Plénière**Point 6(évaluation mondiale) | (points en suspens) | (points en suspens) |
| 20 heures – 20 h 30 |
| 20 h 30 – 21 heures |
| 21 heures – 21 h 30 |
| 21 h 30 – 22 heures |  |
| 22 heures – 22 h 30 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/6/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les membres de la Plateforme envisageant d’accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible. [↑](#footnote-ref-2)